

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS  
PRÉBUDGÉTAIRES EN PRÉVISION DU BUDGET DE 2024**



**Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDEC)**

819-795-3056

[info@ccednet-rcdec.ca](mailto:info@ccednet-rcdec.ca)

<https://ccednet-rcdec.ca/fr>

Le 4 août 2023

## Liste des recommandations

Le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDEC) est une association nationale de personnes et d'organisations qui s'engagent à renforcer les communautés en créant des occasions économiques qui améliorent les conditions sociales et environnementales pour tous. Le RCDEC recommande au gouvernement du Canada de mettre pleinement en œuvre les recommandations de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale (IS/FS) ([\*Pour l'innovation inclusive\*](#)) :

- 1.** Renouveler et étendre le Programme de préparation à l'investissement (PPI) pour en faire un programme permanent et pangouvernemental d'écosystème d'innovation sociale, c'est-à-dire 324 millions de dollars sur cinq ans : 170 millions de dollars pour la préparation à l'investissement des organisations à vocation sociale, 59 millions de dollars pour la création d'un écosystème, 22,6 millions de dollars pour le développement de preuves et l'échange des connaissances, 22,5 millions de dollars pour la sensibilisation, 50 millions de dollars pour l'approvisionnement à la meilleure valeur, et la succession d'entreprises pour les coopératives et les organisations à but non lucratif;
- 2.** Étoffer le Fonds de finance sociale (FFS) pour y inclure un gestionnaire de fonds dirigé par des Noirs et au service des Noirs (allocation de capital conditionnellement remboursable de 70 millions de dollars sur 10 ans, pour un coût net estimé à 14 millions de dollars sur la même période);
- 3.** S'appuyer sur le Conseil consultatif sur l'innovation sociale (CCIS) pour fournir des conseils sur la manière dont les programmes et les politiques fédérales peuvent soutenir au mieux les écosystèmes de la stratégie d'IS/FS et superviser le processus de création conjointe des actions ultérieures visant à mettre en œuvre la stratégie d'IS/FS (aucune incidence financière sur le budget de 2024).

## Développement économique communautaire : créer des voies vers le bien-être pour tous

Les communautés marginalisées du Canada sont confrontées à des difficultés sociales, économiques et environnementales sans précédent : le sentiment d'urgence et de crise est palpable. Pour surmonter ces difficultés, enracinées dans des systèmes économiques qui traitent les personnes et la planète comme des marchandises, il ne suffit pas d'apporter des ajustements mineurs aux pratiques actuelles. Dans ce but, il faut que les pratiques économiques s'éloignent de l'extraction, de l'exploitation et de la croissance à court terme pour s'orienter vers des modèles qui construisent des communautés fortes, résilientes, inclusives et durables avec des économies par et pour les gens : une économie sociale et solidaire.

L'innovation sociale et la finance sociale sont des occasions fédérales cruciales pour accélérer ce changement économique. En 2018, à l'issue d'un processus d'engagement d'un an, le gouvernement du Canada a nommé un groupe directeur de cocréation (17 dirigeants, praticiens et experts de l'innovation sociale et de la finance sociale issus des secteurs communautaire, philanthropique, financier et de la recherche) qui a publié une stratégie fédérale en matière d'innovation sociale et de finance sociale (stratégie d'IS/FS), intitulée [\*Pour l'innovation inclusive : nouvelles idées et nouveaux partenariats pour des collectivités plus fortes.\*](#)

La mise en œuvre des 12 recommandations a été lente. L'Énoncé économique de l'automne 2018 a annoncé la création d'un Fonds de finance sociale (FFS) de 755 millions de dollars et d'un Programme de préparation à l'investissement (PPI) de 50 millions de dollars; le budget fédéral de 2021-2022 a réaffirmé l'engagement de lancer le FFS et de renouveler le PPI pour 50 millions de dollars supplémentaires sur deux ans; et cette année encore, le Conseil consultatif sur l'innovation sociale (CCIS) et les gestionnaires de fonds du FFS ont été annoncés.

La stratégie d'IS/FS porte sur la manière dont les organisations à vocation sociale peuvent développer un nouveau type d'économie à la fois caritative et entrepreneuriale, une économie sociale et solidaire. L'innovation sociale fait référence à une nouvelle idée qui répond mieux à un besoin social que les solutions existantes. La finance sociale fait référence à une approche visant à rendre le capital (p. ex., les prêts) accessible aux organisations à vocation sociale qui mènent des activités économiques pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. Elle est destinée à aider les organisations à vocation sociale à accroître leurs revenus provenant d'activités à finalité sociale, et non à remplacer d'autres sources de financement.

L'innovation sociale et la finance sociale se distinguent des subventions et des contributions gouvernementales parce qu'elles s'inscrivent dans une approche écosystémique du changement économique transformateur. C'est là que réside la véritable innovation : créer des modèles d'entreprise et des opérations qui fournissent aux Canadiens les biens et les services dont ils ont besoin, tout en bénéficiant aux travailleurs, aux collectivités et à la planète.

Les fondements de notre économie et de notre mode de vie doivent être repensés. Partout au Canada, des milliers d'initiatives alliant savoir-faire économique et objectifs sociaux ont vu le jour et

produisent des résultats importants, tant au niveau social qu'économique, en vue de construire une économie plus démocratique et plus inclusive, une économie sociale et solidaire, grâce à l'action citoyenne.

L'honorable Karina Gould, ancienne ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, a déclaré que c'est l'économie que veulent les Canadiennes et les Canadiens : une économie bonne pour les gens et pour la planète.

### **Principes directeurs : Promouvoir l'agence et l'inclusion**

Le développement économique communautaire (DEC) est un processus mené par la communauté qui favorise l'action locale pour créer des occasions de développement économique tout en améliorant le bien-être social et écologique sur une base démocratique et inclusive, en particulier par les personnes les plus marginalisées.

Les collectivités fortes et résilientes s'appuient sur les principes de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice sociale et du respect de l'équité, de l'inclusion et de la diversité. Les approches de DEC font des efforts concrets pour inclure les personnes qui sont souvent exclues de la prise de décision qui les concerne directement, à savoir la conception, les plans et la mise en œuvre des programmes et des politiques.

Les efforts du RCDEC sont guidés par les principes suivants : l'accélération du rapprochement avec les peuples autochtones; l'intégration d'une approche intersectionnelle; et la poursuite d'une transition juste.

### **Recommandations**

Le RCDEC recommande au gouvernement du Canada de mettre pleinement en œuvre les recommandations de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale (IS/FS) ([Pour l'innovation inclusive](#)) :

*Recommandation 1. Renouveler et étendre le Programme de préparation à l'investissement (PPI) pour en faire un programme permanent et pangouvernemental d'écosystème d'innovation sociale :*

- Poursuivre les subventions visant à renforcer la capacité des organisations à vocation sociale à accéder au capital : un besoin considéré comme acquis dans le secteur privé, mais encore mal satisfait pour les organisations à vocation sociale. Le PPI n'est pas destiné à financer la prestation de services des organisations à vocation sociale; il vise à améliorer la capacité des organisations à vocation sociale à accéder au financement social, ce qui leur permet d'élargir leurs réponses innovantes aux besoins sociaux urgents. Il accélère l'innovation en réunissant les éléments les plus efficaces des rôles traditionnels des secteurs public, privé et communautaire.

- Soutenir les activités d'élaboration d'écosystèmes à plus long terme afin de continuer à renforcer la compréhension et la capacité de l'IS et de la FS parmi les organisations à vocation sociale et les communautés, en particulier les organisations à vocation sociale dirigées par des groupes marginalisés.
- Coordonner une campagne nationale de sensibilisation à l'IS/FS pour mieux faire comprendre le rôle des Canadiens en tant qu'innovateurs, bénévoles, donateurs, consommateurs et investisseurs afin d'obtenir de meilleurs résultats dans les collectivités, par exemple, en mettant en évidence les innovations sociales, en encourageant les partenariats intersectoriels et la participation multisectorielle, et en soutenant et en atteignant les jeunes et les groupes marginalisés.
- Mettre en place une initiative en matière d'IS qui produit des données probantes et partage les connaissances afin d'élargir la base de données probantes et de coordonner les données, la recherche et le partage d'informations à travers les écosystèmes d'IS au Canada. Par exemple, un soutien accru permettrait aux organisations à vocation sociale de se connecter les uns aux autres et d'avoir un accès rapide à l'information afin de partager des expériences réussies et de créer des collectivités de pratique plus fortes.
- Concentrer l'attention et soutenir le partage des connaissances, l'éducation, les conseils techniques et les services intermédiaires afin d'accélérer la mise en œuvre et de créer de plus grandes occasions pour les organisations à vocation sociale, et de s'assurer que les résultats en matière de valeur sociale sont atteints, mesurés et rapportés. Par exemple, la Directive sur la gestion de l'approvisionnement du Conseil du Trésor et la Politique d'approvisionnement social de Services publics et Approvisionnement Canada font passer l'objectif du prix le plus bas à celui de la meilleure valeur, en tirant parti des marchés publics pour soutenir les considérations environnementales, socioéconomiques et autochtones. Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada d'Infrastructure Canada prévoit que de nombreux grands projets d'infrastructure (comme les projets de transport en commun) bénéficiant d'une aide fédérale doivent présenter des avantages en termes d'emploi pour la collectivité. Ces changements rendent possible une série de mesures visant à réaliser les priorités des politiques publiques par l'achat de biens, de services et de travaux de construction existants, ainsi que par l'augmentation de la diversité des soumissionnaires pour les marchés publics.
- Soutenir la succession des entreprises vers des modèles coopératifs et non lucratifs en accédant aux programmes de financement existants et en modifiant les politiques, la législation et les réglementations. Par exemple, toute incitation fiscale ou autre accordée au nouveau modèle de fiducie d'actionnariat salarié devrait également être accordée aux coopératives détenues par les travailleurs et aux coopératives multipartites contrôlées en grande partie par les travailleurs. En outre, comme de

nombreux propriétaires de petites entreprises s’apprêtent à prendre leur retraite, les rachats par les salariés ou la collectivité permettraient de préserver les emplois et les services et d’éviter les fermetures perturbatrices de nombreuses petites entreprises. Des conditions équitables permettraient aux salariés qui achètent l’entreprise qui les emploie d’avoir le choix entre différents modèles d’actionnariat salarié.

*Recommandation 2. Étoffer le Fonds de finance sociale (FFS) pour y inclure un grossiste ou gestionnaire de fonds dirigé par des Noirs et au service des Noirs, sur le modèle du capital fourni au Fonds de croissance autochtone.* Le FFS, lancé en mai 2023 pour contribuer à la croissance du marché de la finance sociale en améliorant l’accès à des possibilités de financement flexibles, par exemple, des prêts, permettra aux organisations à vocation sociale d’innover et d’étendre leurs incidences sociales, économiques et environnementales.

- Un gestionnaire de fonds dirigé par des Noirs renforcera la capacité du FFS à remplir son mandat, qui est d’atteindre les populations, les secteurs et les régions mal desservis au Canada.

*Recommandation 3. S’appuyer sur le Conseil consultatif sur l’innovation sociale (CCIS) pour mobiliser les parties prenantes et fournir des conseils sur la manière dont les programmes et les politiques fédérales peuvent soutenir au mieux les écosystèmes de la stratégie d’IS/FS et superviser le processus de création conjointe des actions ultérieures visant à mettre en œuvre la stratégie.* Le CCSI, créé en février 2023 pour contribuer à faire progresser la stratégie du Canada en matière d’IS/FS, doit s’employer à :

- Inscrire dans la législation canadienne un engagement en faveur d’IS/FS qui sous-tend l’ensemble de la stratégie et fournit le cadre législatif permettant au gouvernement fédéral de créer des mécanismes, des mesures politiques et des réglementations spécifiques nécessaires pour favoriser l’écosystème d’IS/FS au Canada. La législation peut créer une culture de l’innovation et faciliter les politiques, les programmes et les outils de mise en œuvre pour soutenir l’IS dans les collectivités.
- Améliorer l’accès des organisations à vocation sociale aux programmes fédéraux d’innovation, de développement des entreprises et de formation des compétences afin d’accélérer le développement des écosystèmes d’IS/FS du Canada, ainsi que veiller à ce que les mesures de soutien à l’innovation financées et mises en œuvre par le gouvernement fédéral soient pleinement accessibles et tiennent compte des besoins des organisations à vocation sociale.
- Aborder les questions juridiques et réglementaires qui empêchent les organismes caritatifs et à but non lucratif de s’engager dans l’IS/FS en vue d’un partenaire fédéral habilitant et adaptable qui reconnaît les organismes caritatifs et à but non lucratif comme faisant partie d’un écosystème d’acteurs qui, ensemble, créent de la valeur sociale et économique.

- Veiller à ce que les pratiques de financement fédérales soutiennent et permettent l'IS, notamment en établissant de nouvelles relations entre le gouvernement fédéral et les bénéficiaires de subventions qui dépassent les activités transactionnelles et basées sur la conformité pour devenir des partenaires appréciés ayant des objectifs politiques communs.

### **Recommandations précises des membres**

#### Buy Social Canada

1. Innovation, Sciences et Développement économique Canada, les agences de développement régional et d'autres ministères/organismes fédéraux reconnaissent les modèles d'entreprise sociale à but non lucratif comme un moyen stratégique pour le gouvernement fédéral d'atteindre ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux et, par conséquent, élargissent le soutien du gouvernement; incluent et élargissent les services consultatifs, les prêts et les investissements de la Banque de développement du Canada et des Sociétés d'aide au développement des collectivités pour y inclure les entreprises sociales à but non lucratif (aucune incidence fiscale).
2. Services publics et Approvisionnement Canada accélère la mise en œuvre de l'approvisionnement social et diversifié en s'engageant avec des services intermédiaires diversifiés, sociaux et autochtones et en les soutenant afin d'améliorer la préparation des fournisseurs émergents et les relations intersectorielles avec les fournisseurs de niveau 1 (15 millions de dollars par an pendant cinq ans).
3. Emploi et Développement social Canada soutient et finance la mise en œuvre complète des recommandations de la stratégie d'IS/FS, y compris le refinancement pluriannuel immédiat du PPI (50 millions de dollars par an pendant cinq ans).
4. Infrastructure Canada soutient et finance les services communautaires et intermédiaires afin d'assurer et d'améliorer la mise en œuvre de la politique actuelle sur les avantages liés à l'emploi pour les collectivités dans tous les projets d'infrastructure et de construction financés par le gouvernement fédéral (10 millions de dollars par an pendant cinq ans).

#### Fédération canadienne des coopératives de travail (FCCT)

1. Offrir des incitations fiscales et autres aux coopératives de travailleurs, en harmonie avec les incitations accordées aux fonds d'actionnariat salarié.
2. Soutenir le programme de développement de résilience communautaire de la FCCT afin de maintenir et de créer des emplois et des entreprises, principalement par l'intermédiaire de conversions en coopératives de travailleurs.
3. Concentrer les programmes économiques sur les groupes victimes de discrimination.
4. Modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'assurer l'équité fiscale pour les coopératives de travail.

#### Imagine Canada

1. Impliquer le secteur à but non lucratif dans la conception de sa place au gouvernement (financement spécifique dans le budget de 2024).
2. Améliorer la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert afin de rendre le financement des organisations à but non lucratif plus équitable et plus efficace (aucune incidence financière).
3. Élaborer une stratégie fédérale du travail et de la main-d'œuvre pour le secteur à but non lucratif et améliorer l'accès aux programmes de développement des compétences et de transformation numérique (aucune incidence financière).
4. Mandater Statistique Canada pour améliorer la qualité et l'accessibilité des données recueillies sur le secteur à but non lucratif (1 million de dollars en 2024-2025 et 650 000 dollars en permanence).

#### Le Toronto Community Benefits Network

1. Soutenir la mise en œuvre de programmes d'emploi en faveur de la collectivité dans le cadre de projets d'infrastructure (0,1 % du budget annuel des infrastructures pour les fonds de renforcement des capacités).
2. Mettre en place une stratégie globale d'emplois d'intérêt communautaire pour les initiatives en matière d'infrastructures et d'énergie propre dans le cadre du plan pour l'emploi durable (aucune incidence financière).
3. Soutenir l'élaboration d'un cadre d'évaluation national pour soutenir la mise en œuvre de programmes d'emplois d'intérêt communautaire dans le cadre de projets d'infrastructure, avec des mécanismes intégrés d'évaluation, de suivi et d'établissement de rapports (aucune incidence financière).